

## **65<sup>ème</sup> Session**

### **De la Commission des Stupéfiants**

#### **Déclaration de la délégation algérienne lors du débat général**

**Monsieur le Président,**

**Excellences**

**Mesdames, Messieurs,**

Je tiens tout d'abord à exprimer au nom de la délégation algérienne mes chaleureuses félicitations à vous-même, M. l'Ambassadeur de Belgique pour votre élection à la tête de la 65<sup>ème</sup> session de la CND , ainsi que mes sincères remerciements à Mme Ghada WALY, la Cheffe de l'ONU à Vienne, Directrice de l'ONUDC et l'ensemble du staff de l'ONUDC pour leur dévouement constant et pour leurs efforts louables dans la préparation de cette session, malgré les difficultés liées à la propagation de la COVID-19 malgré le contexte pandémique négatif.

Le problème des drogues constitue l'un des enjeux les plus importants à l'échelle mondiale en raison de son impact sur la santé publique nécessitant le renforcement des stratégies de lutte contre ce fléau. Notre pays qui s'est engagé à respecter ses obligations découlant des trois Conventions internationales sur le contrôle des drogues et son attachement à tous les documents adoptés depuis 2009.

Aussi, l'Algérie partage l'opinion d'un grand nombre des pays qui estime qu'il est primordial que le cannabis et la résine de cannabis doivent être soumis à un strict contrôle international et au niveau national, en vertu de l'Article 39 de la même Convention. Car, faut-il le souligner, l'usage récréatif du cannabis reste illégal et constitue une violation des conventions sur le contrôle des drogues et doit donc être déploré.

A ce titre, je rappelle que le vote par la CND, en Décembre 2020, sur les (06) six recommandations de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) portant sur la reclassification du cannabis et des substances y apparentées, nous a confirmé, que cette substance demeure une source de majeures préoccupations pour plusieurs pays. D'autant plus, le cannabis a subi de nombreuses reconfigurations avec

l'introduction de nouvelles variétés hybrides, qui sont des croisements destinés à agir, entre autres, sur le taux de THC dépassant désormais 20%. Des saisies opérées en Algérie présentaient même un taux en THC de 49.5%.

Chaque année d'énormes quantités de drogues, notamment, le cannabis sont saisies en Algérie, ce qui dénote de l'existence d'une réelle menace qui plane sur la stabilité du pays particulièrement lorsque c'est la jeunesse qui semble être visée. Rien que durant l'année 2021, plus de 71 tonnes de résine de cannabis ont été saisies en Algérie, dont plus de la moitié dans la région Ouest, en provenance des frontières Sud et Sud-Ouest du Pays.

Malgré cela, la lutte contre ce fléau a connu une nette évolution durant les dernières années à l'échelle multisectorielle à la faveur de la création de l'Office National de Lutte contre la Drogue et la Toxicomanie et la prise en charge gratuite des toxicomanes dans des structures de qualité implantées dans la majorité des Wilayas du pays.

L'office, a élaboré la stratégie Nationale de lutte contre la drogue et la toxicomanie pour la période **2020-2024**, conçue dans le cadre d'une approche équilibrée, intégrée et holistique basée sur :

### **Les renseignements recueillis des trois enquêtes de qualité :**

- Evaluation de la précédente stratégie 2011-2015 ;
- Enquête sur la prévalence de la drogue en milieu scolaire réalisée en 2016 ;
- Enquête sur la prévalence de la drogue en milieu universitaire réalisée en 2018 ;
- Des données collectées auprès de nos partenaires et intervenants concernés par la lutte contre la drogue et la toxicomanie ;
- Recommandations de l'ONUDD.

### **La prise en charge sanitaire :**

- 1- Dans le cadre du programme établi par le ministère de la Santé en **2007**, à la date du **31.12.2021**, **44** centres de soins intermédiaires (**CISA**), sur les **53** prévus et quatre (**04**) centres de traitement de la toxicomanie (**CCD**), sur les **15** prévus sont opérationnels, **05 CDD** seront mis en œuvre en **2022**.

2- l'Algérie a introduit depuis le **05 janvier 2021** le traitement de substitution aux opiacés (**TSO**) à la méthadone dans son programme sanitaire. A cet effet deux (**02**) centres de prise en charge de la toxicomanie ont été sélectionnés, **100** patients ont bénéficié de la méthadone durant la même année, ce nombre ira à la hausse il atteindrait à l'horizon **2023** plus de **320** patients selon le projet du Ministère de la Santé.

### **Le renforcement des capacités du secteur sanitaire :**

Le secteur de la santé déploie des efforts constants notamment dans le domaine de la formation. A ce titre, un programme de formation continue destiné aux professionnels spécialisés dans la lutte contre les addictions a été mis en place.

**40** médecins et psychologues ont bénéficié en **2021** d'une formation à l'entretien motivationnel avec l'appui du groupe Pompidou.

**30** médecins généralistes exerçant au niveau des **CISA** répartis sur le territoire national qui constitue le troisième groupe suit actuellement au niveau de la faculté de médecine d'Annaba, une formation pour l'obtention d'un diplôme en addictologie (certificat d'étude spécialisé **CES** en addictologie).

### **• Impact du covid-19 sur l'offre de traitement :**

Durant la pandémie de la Covid-19 nous avons constaté que la pandémie a grandement perturbé la prestation de soins et la collecte des données sur tout au début de l'épidémie. Cette situation a poussé certains responsables des centres de soins en addictologie à réorganiser le fonctionnement de leurs structures et ce afin d'assurer une meilleure prise en charge aux usagers de drogues, tout en veillant aux respects des mesures sanitaires exigées par les pouvoirs publics. On constate que la demande de soins a évolué, les équipes soignantes, ont augmenté le volume de leurs activités en respectant les mesures barrières.

Le nombre de personnes qui ont bénéficié de soins durant ces trois dernières années est de : **23 416 en 2019, 21 638 en 2020 et à 17113 en 2021.**

- Durant la période de la covid 19, l'offre de soins au niveau de certains centres de soins se déroulait comme suit :

- a) Le maintien des entretiens de face à face pour les personnes en situation d'urgences ne pouvant être différées.

- b) Les appels téléphoniques permettaient d'entretenir des liens sociaux avec les patients et leurs familles, pour les patients qui disposaient des nouvelles technologies de l'information et de la communication chez eux, en plus du téléphone, les consultations se faisaient par télé consultation à un rythme habituel de consultation.
- c) Poursuite de la prise en charge à distance et c'est la démarche privilégiée et ce en optant pour le téléphone qui reste un lien effectif complété par la vision consultation ce qui facilite l'échange et évite le risque d'isolement.
- d) Proposition de thérapie de prévention des rechutes par téléphone ou par téléconsultations pour les cas qui le nécessitent.

- **les Activités de préventions et de sensibilisations durant la période COVID 19**

Les Actions de préventions et sensibilisations ont été réduites à leur plus simple expression par la covid 19, la distanciation sociale imposée pour des raisons sanitaires a fait que les programmes en la matière n'ont pu être réalisés durant les deux années (2019-2020)

Mais actuellement et avec certaines certitudes acquises durant les deux dernières années (Pandémie), l'Algérie à l'intention de remettre en marche et ainsi mener à bon terme les opérations qu'il a programmé avec les différents partenaires

Tous ces efforts et toutes ces opérations reflètent sans aucun doute, la volonté et l'engagement de l'Algérie à s'inscrire dans le cadre de l'effort global de la communauté internationale dans ce domaine de la prévention et la lutte contre le phénomène de la drogue.